

**Plan Local d'Urbanisme**  
**3. Règlement**

3.5. Règlement graphique  
Les risques naturels - planche 2

**APPROBATION**

Voir pour être amené à la délibération du conseil municipal du 22 février 2023

Le Maire, Monsieur Dominique ROSE



**Zonage**

— Limite de commune

1 - Zone inondable par débordement de cours d'eau

■ Zone inondable par débordement de cours d'eau

2 - Risque lié au phénomène de retrait-gonflement des argiles

■ Retrait-gonflement des argiles : aléa moyen

■ Retrait-gonflement des argiles : aléa faible

(1) Source : Données CARMEN

